

Le Jour, 1952  
22 mai 1952

## **LES JUGES DE LA HAYE**

Le Docteur Maussade s'en va à La Haye plaider l'incompétence de la Cour Internationale de Justice. **Dans un monde meilleur une telle institution eut été au contraire librement choisie pour dire le droit.**

Quelle juridiction plus haute, plus qualifiée peut-on concevoir pour trancher un différend entre deux nations, une question de pétroles plus qu'une autre ? Mais le temps des hommes de bonne volonté n'est pas venu ; encore moins celui de la confiance. Et l'on continue, en exposant le monde à mille dangers, à se rendre justice à soi-même comme si le dernier mot de toute justice n'était pas justement de s'en remettre à la décision d'un arbitre et d'accepter d'être jugé selon le droit et l'équité.

Dans la Cour de Justice Internationale, l'U.R.S.S. est représentée. Verrons-nous à la Haye comme aux Nations-Unies les juges juger selon la politique de leur gouvernement ? Il faut toujours craindre un tel résultat et qu'une justice apparemment idéale ne soit plus qu'une illusion.

**Le discrédit dans lequel tombent les institutions internationales vient du fait que la liberté d'opinion n'y paraît plus entière par l'effet des contraintes morales.** On l'a vu aux Nations-Unies au moment de la décision de partage de la Palestine et quand il s'est agi du sort de Jérusalem. On n'a pas oublié le spectacle de délégué le spectacle de délégués qui votaient les yeux pleins de larmes.

**Mais à la Cour de Justice de La Haye, il faut reconnaître une qualité de juridiction indépendante de la politique. Les juges internationaux portent un grand nom. Ils sont dignes de tout respect. On peut espérer d'eux qu'ils aillent au sommet de l'humaine justice. Et l'on comprend mal dans ces conditions que, pour quelque raison que ce soit, un pays fort de son droit repousse leur autorité.**

S'il advenait que la Cour de Justice Internationale se déclarât incompétente dans l'affaire d'Abadan, **il faudrait s'en montrer attristé.** Cela ressemblerait malgré tout à une carence et à un déni de justice. Quelle autorité alors pourrait dominer les passions des foules ? Ce serait un recul sur le plan de la civilisation et la promesse de malheurs nouveaux.

**Le drame de notre univers, c'est qu'aucune autorité morale n'y est obéie qui soit reconnue supérieure à toute force brutale.** Comme il y a une justice nationale, et si boiteuse parfois qu'elle soit, **une justice internationale s'impose comme l'unique chemin de la paix.**

**Ce n'est pas rendre service au Docteur Maussade que de lui souhaiter bonne chance. L'intérêt de l'Iran et celui de la paix, c'est qu'au contraire le Docteur Maussade trouve des juges à La Haye et qu'il s'en remette à eux plus qu'à son propre jugement.**

**On n'est jamais assez impartial envers soi-même.**